



CHARTRE DES VALEURS DE MÉDUSE

Le Conseil d'administration de Méduse considère les présentes valeurs en concordance avec la mission première de la coopérative, qui est d'offrir à ses membres voués aux arts actuels un lieu de vie coopératif unique et stimulant pour la création, la production et la diffusion artistiques et d'assurer son rayonnement auprès de la population et du milieu artistique.

Chaque administrateur, organisme membre, employé et collaborateur de la coopérative s'engagent à respecter les valeurs suivantes :

L'ouverture à la collaboration. Il revient à toutes et à tous d'agir pour le bien commun de la coopérative, dans le respect des identités et des limites de chacun et dans la reconnaissance de l'autonomie des mandats de chaque organisme qui la compose. Les principes de complémentarité et de mutualisation sont encouragés par Méduse.

L'équité. Chaque décision au sein de la coopérative qui concerne ses administrateurs, organismes membres, employés et collaborateurs doit être prise de façon impartiale, dans un souci d'équité, en tenant compte des droits et responsabilités de chacun quant au respect des règlements de la coopérative.

La responsabilité. Les membres de Méduse sont des ambassadeurs de la coopérative, ils doivent agir de manière responsable, en cherchant le bien commun, sans intérêts égoïstes. La politesse et une attitude positive sont attendus des administrateurs, employés et membres au sein des murs de la coopérative, afin de préserver une ambiance saine.

La démocratie. Dans l'optique du bien commun et de l'imputabilité au mandat de la coopérative, l'intégration de ces valeurs passe par un fonctionnement qui fait preuve d'écoute et d'ouverture et qui respecte la structure organisationnelle en place.

Politique approuvée le 13 décembre 2017.

Numéro de la résolution : RÉS-CA20171213-03

Date de la prochaine évaluation : à déterminer.